

**Rapport du DFI sur l'utilisation des ressources par la fondation
Promotion Santé Suisse en 2009**

1 Contexte

11 Bases légales

La loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (RS 832.10 ; LAMal) prévoit, aux art. 19 et 20, la promotion active de la santé publique de la part des assureurs et des cantons. Cette mission a été confiée à la fondation Promotion Santé Suisse (ci-après la fondation), « dont le but est de stimuler, de coordonner et d'évaluer » les mesures de promotion de la santé (art. 19, al. 2, LAMal). Les activités de la fondation sont financées par les cotisations des personnes assurées selon la LAMal. Le montant des contributions, prélevées sur ces cotisations, est fixé chaque année par le Département fédéral de l'intérieur (DFI). Conformément à l'art. 20, al. 2, LAMal, le DFI rend compte aux commissions compétentes des Chambres fédérales de l'utilisation de ces contributions.

2 Activités de la fondation en 2009

21 Avancement de la stratégie

La stratégie à long terme de la fondation (horizon 2018) a été approuvée le 19 janvier 2006 par le conseil de fondation. Elle se concentre, d'une part, sur l'objectif premier de la fondation, à savoir « Renforcer la promotion de la santé et la prévention » et, d'autre part, sur les deux axes prioritaires « Poids corporel sain » et « Santé psychique – Stress ».

Les exposés ci-après s'appuient sur le rapport annuel 2009 publié par la fondation.

1. Poids corporel sain

La campagne médiatique nationale baptisée « Poids corporel sain » a été lancée en janvier 2007, conjointement avec les cantons, les assureurs et le corps médical (FMH). Après la thématisation du surpoids chez les enfants en 2007 et 2008, la campagne 2009 a proposé des solutions concrètes (« Just do it »).

A la fin 2009, 20 cantons participaient aux programmes d'action en faveur du poids corporel sain. Le rapport annuel 2009 présente en détail les engagements de la fondation en faveur de ces programmes cantonaux. Au total, la fondation a investi 4 millions de francs en 2009 dans les programmes d'action cantonaux. La part de la contribution octroyée par la fondation dans le budget total du programme cantonal varie selon le nombre de modules développés par la fondation et utilisés par les cantons, allant de 13 % (canton de Zurich) à près de 55 % (canton d'Argovie). Les dépenses totales engagées pour les 20 programmes cantonaux se montent à plus de 50 millions de francs, dont 30 % à peine sont

financés par le biais du supplément de prime LAMal. Par ailleurs, diverses évaluations et projets de monitoring ont été réalisés sur le suivi scientifique.

2. *Santé psychique – Stress*

De concert avec des partenaires de l'économie, la fondation a notamment établi le label « Friendly Work Space », qui est décerné aux entreprises considérant la gestion de la santé sous un angle systématique et global. Jusqu'à fin 2009, ce label a été octroyé à 14 entreprises, dont 4 établissements de la Poste, 3 magasins Migros, l'organisation de santé SWICA et l'Institut de médecine du travail à Baden.

3. *Renforcer la prévention et la promotion de la santé*

La fondation organisera la Conférence mondiale de la promotion de la santé en 2010. Cette manifestation, placée sous la responsabilité de l'Union internationale de promotion de la santé et d'éducation pour la santé (UIPES), est organisée conjointement avec le canton de Genève, où elle aura d'ailleurs lieu. En outre, la fondation s'investit comme partenaire de la Plate-forme sur l'évaluation d'impact sur la santé (EIS).

22 Autres modifications

1. *Changement au conseil de fondation*

Dans le courant de 2009, Max Brentano-Motta (représentant des pharmaciens) a démissionné du conseil de fondation. Dominique Jordan, président de PharmaSuisse, lui a succédé. Le siège attribué au représentant des consommateurs est resté vacant jusqu'à la fin de l'année sous revue.

2. *Collaboration avec les services fédéraux*

La collaboration entre la fondation et l'OFSP (DFI), formalisée et structurée depuis février 2005 sous forme de plates-formes spécifiques de traitement des problèmes opérationnels et politico-stratégiques, va se poursuivre. Il est ainsi possible de garantir une collaboration continue et cohérente entre les deux institutions. Des rencontres régulières ont également lieu avec les autres offices concernés, tels l'OFSP (DDPS) ou le SECO (DFE), ainsi qu'une rencontre annuelle de la présidence du conseil de fondation avec le chef du DFI.

3 Utilisation des ressources en 2009 : examen des comptes

Les contributions annuelles d'un montant de 2,40 francs par assuré ont permis de générer 16,81 millions de francs de recettes nettes (après déduction de la taxe sur la valeur ajoutée) en 2009. Les recettes brutes ne sont plus mentionnées dans le compte de résultats comme c'était le cas dans les anciens rapports annuels. Par ailleurs, l'attribution du label « Friendly Work Space » a permis de générer des produits de prestations et services à hauteur de 182 000 francs.

Les charges affectées aux projets et aux programmes se sont élevées, quant à elles, à 15,53 millions de francs (année précédente : 12,98 millions) ; la somme effectivement dépensée a atteint 15,52 millions de francs (année précédente : 11,98 millions). Cette différence est due au changement dans la présentation des engagements sur projets en

cours, qui remonte à deux ans. Les « engagements sur projets en cours » comprennent les prestations réalisées par les partenaires des projets au cours de l'année sous revue mais pas encore payées par la fondation (3,14 millions de francs contre 2,62 millions en 2008).

Au total, les charges liées aux projets et aux programmes (15,53 millions de francs au total) ont augmenté d'environ 19,6 % par rapport à l'année précédente (12,98 millions de francs). En sus de l'augmentation des dépenses pour les programmes d'action cantonaux (cf. ch. 21 ci-dessus ; 4,52 millions de francs, 3,26 millions l'année précédente), les frais supplémentaires sont en particulier imputables aux unités « relations partenaires » (1,16 million de francs, 0,62 million en 2008 – notamment les travaux préliminaires en vue de l'initiative « healthy3 » et la plate-forme sur l'évaluation d'impact sur la santé) ; « gestion des impacts/gestion des connaissances » (1,32 million de francs, année précédente 0,96 million – en particulier le projet « InfoDocs ») et « services » (0,81 million de francs, année précédente 0,38 million – notamment la formation des assesseurs pour le label « Friendly Work Space »). Parallèlement, les dépenses pour les projets novateurs ont baissé de 2,03 millions à 1,64 million de francs.

Depuis 2007, tous les salaires sont mentionnés à la rubrique « charges de personnel » et ne sont plus comptabilisés par unité d'imputation. En 2009, les charges de personnel ont crû de 4,4 % pour atteindre 4,97 millions de francs. Selon la fondation, cette hausse est motivée par l'activité accrue, en lien avec les projets, produits et services, qui accompagne le développement en une organisation de services.

En 2009, les charges administratives totales ont augmenté de 13 % par rapport à l'année précédente pour s'élever à 6,37 millions de francs (5,64 millions en 2008), ce qui est en particulier dû à l'externalisation de la comptabilité et à une nouvelle configuration de l'ensemble du système informatique.

En 2009, les résultats d'exploitation, comme l'année précédente (-1,02 million de francs), sont négatifs, avec un déficit de 5,06 millions de francs. Cet excédent de dépenses prévu est en premier lieu imputable à une augmentation des activités de la fondation.

Les réserves, qui se traduisent par des liquidités d'un montant de 10,36 millions de francs, ont diminué de 3,98 millions de francs par rapport à l'année précédente. Ainsi, elles ont fondu pour la première fois de manière substantielle. Il faut poursuivre ces efforts avec circonspection.

4 Conclusions et perspectives

41 Mise en œuvre de la stratégie

Les documents soumis à l'autorité de surveillance sur la planification stratégique pluriannuelle ainsi que sur la planification opérationnelle annuelle de la fondation permettent de relever que la fondation est en bonne voie dans la mise en œuvre de la stratégie, notamment pour les deux axes prioritaires « Poids corporel sain » et « Santé psychique – Stress ». Par contre, dans le cadre des objectifs annuels, les objectifs

stratégiques « collaboration avec les partenaires de mise en œuvre » et « innovation » n'ont pas été atteints. Par ailleurs, un engagement accru est nécessaire dans le domaine de la « gestion des connaissances ».

42 Utilisation des ressources en 2009

Ces dernières années, les charges de personnel de la fondation n'ont cessé de croître (de 14,9 % en 2008 ; de 4,4 % en 2009) pour s'élever à 5 millions de francs, soit 30 % environ des recettes nettes en moyenne annuelle. Pour l'autorité de surveillance, elles ont atteint un plafond qui ne devrait pas être dépassé. Il en va de même pour les charges administratives totales. Les 6,4 millions de francs employés à cet effet en 2009 correspondent à 40 % des recettes nettes en moyenne annuelle ou à près de 30 % des dépenses totales de l'année 2009.

43 Fixation de la contribution pour l'année 2011

Comme en 2008, la fondation n'a pas demandé d'augmentation de la contribution. Celle-ci sera donc, en 2011 également, de 2,40 francs par personne assurée.

44 Loi fédérale sur la prévention et la promotion de la santé : état des délibérations parlementaires

Le 24 mars 2010, la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national (CSSS-CN) a entamé les délibérations relatives à la loi fédérale sur la prévention et la promotion de la santé (loi sur la prévention), que le Conseil fédéral a transmise au Parlement le 30 septembre 2009. Après avoir accepté d'entrer en matière, elle a décidé le 2 septembre 2010 de renoncer à la création d'un Institut suisse pour la prévention et la promotion de la santé (établissement de droit public). La commission préfère conférer un nouveau rôle à la fondation Promotion Santé Suisse. Les détails de ce concept doivent encore être fixés.

28 octobre 2010